

**MAIRIE DE LORAY**  
**1 Rue de la Mairie**  
**25390 LORAY**

**Tél. : 03 81 43 20 66**  
**Email : mairie@loray.fr**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**  
**à 20 heures 15**

**Sous la présidence** de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

**Etaient Présents** : Mesdames Angélique DUBOZ, Claudette FAIVRE, Marcelline VIPREY et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Florian FORTERRE, Damien GAILLARD, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT, Mathieu MOREL, Richard MYOTTE et Flavien PERROT-MINNOT

**Absents excusés** : Madame Bénédicte BENELHOCINE (ayant donné pouvoir à Madame Marcelline VIPREY) et Messieurs Frédéric KUZNIAK et Mathieu ROBICHON.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **PLUi valant SCOT :**

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant SCHÉMA DE COHÉRENCE ET D'ORIENTATION TERRITORIAL**

Le projet de PLUi pour LORAY est présenté au Conseil Municipal.

Les explications sont données sur les zones qui pourront être constructibles pour des habitations, d'autres pour une zone artisanale. Certains terrains resteront agricoles ou zones vertes.

Une enquête publique aura lieu fin 2020, début 2021.

A l'issue de cette enquête, le PLUi pourra être validé.

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPÉTENCE GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)**

**OBJET** : Consultation par la Communauté de communes pour son adhésion à un syndicat mixte ouvert compétent en matière d'environnement en particulier en GEMAPI

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-27 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes et les compétences qu'elle exerce en GEMAPI et plus largement en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » ;
- Vu la délibération de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs n°200914-90 du 14 septembre 2020 sollicitant les communes membres pour son adhésion à un syndicat mixte ouvert ;
- Considérant que la réflexion menée, à la suite de la mise en œuvre de la loi MAPTAM, sur l'organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin a conduit à considérer que la solution la plus pertinente consiste en la création d'un syndicat mixte ouvert,

disposant des compétences du SMIX, de la compétence GEMAPI et de compétences en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la mise en place et de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité de l'eau et de la lutte contre les pollutions sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin ainsi qu'en matière d'élaboration, d'animation, de coordination et de mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » ;

- Considérant que la Communauté est dotée des compétences nécessaires à la participation à ce syndicat, au titre de sa compétence « GEMAPI » d'une part et de la définition d'intérêt communautaire au titre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » d'autre part et a adopté une délibération en faveur de la création d'un tel syndicat ;
- Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse recouvrant précisément l'hypothèse envisagée, de disposer de l'accord sur cette adhésion à la majorité qualifiée des communes membres ;
- Considérant que la Communauté de communes a transmis à la Commune, dans la perspective d'une création du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une délibération pour la consulter sur la question de sa participation à un tel syndicat

Ayant entendu leur rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : Donne son accord à l'adhésion de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs dont la Commune est membre à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI et, plus largement, dans les domaines d'actions détenus par la Communauté en matière d'environnement et de grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin.

Article 2 : Invite Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la Communauté de communes.

### **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT ET FAAD**

Le Maire fait part d'une lettre du Département sollicitant la participation de la commune au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 0,61 € par habitant et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté) 0,30 € par habitant.

Le Conseil Municipal refuse de participer à ces fonds.

### **ÉCOLE ET RPI**

Mr Thierry GUYOT-JEANNIN, nouveau président du RPI rend compte des décisions prises lors de la réunion du bureau qui a eu lieu le 23 septembre dernier.

Il a été décidé de revoir les statuts.

\* Désormais, les communes seront représentées de la façon suivante :

- Flangebouche : 3 titulaires et 3 suppléants
- Lora y : 3 titulaires et 3 suppléants
- Plaimbois-Vennes : 1 titulaire et 1 suppléant

Il y a donc lieu d'élire des membres pour LORAY :

Titulaires

Thierry GUYOT-JEANNIN

Claude ROUSSEL

Frédéric KUZNIAK

Suppléants

Angélique DUBOZ

Damien GAILLARD

Claudette FAIVRE

\* La présidence du RPI sera tournante, tous les 3 ans.

\* Les enseignantes ont sollicité la présence de >Mme Blandine AMEY deux après-midi supplémentaires par semaine.

Le Bureau du RPI a accepté d'octroyer un après-midi de plus, à partir de janvier, sous réserve de l'emploi civique demandé par les enseignantes.

Il est rappelé également que les heures de ménage, augmentées à cause de normes sanitaires liées au COVID, sont payées en heures complémentaires.

**SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL**

Il est expliqué au Conseil Municipal que la commune doit prévoir un service minimum en cas de grève à l'école, afin d'accueillir des élèves qui ne pourraient pas être gardés à la maison par les parents.

Claudette FAIVRE et Yolande BORNE acceptent cette mission. Leurs coordonnées seront transmises à l'Inspection Académique.

**TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT**

Un point est fait sur les travaux eau et assainissement qui vont être réalisés.

Faut-il détailler plus

**CUISINE SALLE MAIRIE**

Il a été décidé d'aménager la petite cuisine attenante à la salle de mairie.

Bénédicte BNENEHOCINE et Jean-Claude BARBIER sont chargé du suivi.

**REPAS DES AINES**

En raison des contraintes sanitaires, le repas ne pourra pas avoir lieu. Le Conseil Municipal réfléchit afin marquer tout de même ces fêtes de fin d'année.

**DÉCORATIONS DE NOËL**

Sont volontaires pour le choix des décorations : Angélique DUBOZ, Claude ROUSSEL, Flavien PERROT-MINNOT, Mathieu MOREL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire**  
**Claude ROUSSEL**